

N°2017-_____/MSECU/CAB

00311

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA SECURITE

COMMUNIQUE

Le public Burkinabè est informé de l'ouverture, au titre de l'année 2017 dans le **centre unique de Ouagadougou**, d'un concours direct pour le recrutement exceptionnel de deux **mille cinq cents (2500)** élèves Assistants de Police dont **soixante-quinze (75)** de sexe féminin, au profit de la Police Nationale.

I. Des conditions de participation

Peuvent prendre part audit concours, les burkinabè des deux (02) sexes, âgés de dix-huit (**18**) ans au moins et de vingt-cinq (**25**) ans au plus au 31 décembre 2017, titulaires du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou de tout autre diplôme reconnu équivalent, ayant une taille d'au moins **1,70** mètre pour les candidats de sexe masculin et de **1,68** mètre pour les candidats de sexe féminin, jouissant de leurs droits civiques et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'emploi dans le corps des Assistants de police.

Les personnes déjà admises à un concours et qui sont en formation dans une école professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part au présent concours.

Tout contrevenant s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Les dossiers de candidature devront contenir les pièces suivantes :

- une demande manuscrite, datée et signée du candidat, indiquant son adresse exacte, revêtue d'un timbre fiscal de deux cents (200) francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Sécurité;
- une photocopie légalisée du certificat de nationalité burkinabè ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) en cours de validité ;
- un extrait d'acte de naissance ou toutes autres pièces en tenant lieu ;

- le bulletin n°3 du casier judiciaire en cours de validité ;
- une photocopie légalisée du diplôme du BEPC ou l'attestation dudit diplôme en cours de validité, ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- un certificat médical attestant que le candidat jouit d'une acuité visuelle de **10/10** sans correction.

Les dossiers de candidature sont reçus aux jours, heures et lieux ci- après :

- Période de réception : **du 18 au 28 juillet 2017** ;
- Jours de réception : du lundi au samedi ;
- Heures de réception : de 08 heures à 14 heures ;
- Lieux de réception : **Stade du 4 Août, le Palais de la Culture Jean-Pierre GUINGANE, le site du SIAO et le stade Dr Issoufou Joseph Conombo (ex stade municipal de Ouagadougou).**

Tout dossier incomplet sera purement et simplement rejeté.

II. De l'administration des épreuves

Le concours comporte deux (02) phases : une phase d'épreuves sportives de présélection et une phase d'épreuves écrites d'admissibilité.

1. Les épreuves sportives de présélection consistent en :
 - une course de 100 et 1000 mètres pour les candidats de sexe masculin, coefficient 2 ;
 - une course de 80 et 800 mètres pour les candidats de sexe féminin, coefficient 2.
2. Les épreuves écrites d'admissibilité consistent en un test de niveau qui comprend :
 - une épreuve de rédaction notée sur 20, durée une (01) heure, coefficient 2 ;
 - une épreuve d'étude de texte notée sur 20, durée deux (02) heures, coefficient 3.

Toute note inférieure à **07/20** est éliminatoire.

Les candidats sont informés que les épreuves sportives sont obligatoires et aucune dispense n'est acceptée quel qu'en soit le motif.

Les candidats sont par ailleurs informés, que seuls les **sept mille cinq cent (7500) premiers** présélectionnés à l'issue des épreuves sportives seront retenus pour participer à la phase écrite d'admissibilité.

L'admission définitive n'est prononcée qu'après une visite médicale d'aptitude et une enquête de moralité.

III. Dispositions diverses

L'accès à la salle de composition par les candidats ainsi que leur participation aux épreuves sportives sont conditionnés par la présentation du récépissé d'inscription et de la carte nationale d'identité burkinabè ayant servi au dépôt du dossier ou une copie légalisée de ladite CNIB.

Les déclarations de perte de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ne sont pas acceptées.

Les candidats admis au présent concours seront placés en formation à l'École Nationale de Police pour une durée de **deux (02) ans** à l'issue de laquelle ils seront intégrés dans la Police Nationale en qualité d'Assistants de Police stagiaires.

Les lieux et dates de déroulement des épreuves sont fixés par note de service et rendus publics par communiqué.

Ouagadougou, le

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
Le Secrétaire Général



Abdoulaye OUEDRAOGO
Officier de l'Ordre National